

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2023-074/PR/MB portant affectation une parcelle de terrain.

n° 2023-074/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGETDate de publication  
18 avril 2023Numéro JO  
n° 8 du 30/04/2023Date du numéro  
30 avril 2023

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution ; **VU** La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2021-105/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2021-106/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

**VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

**VU**La Correspondance n°270/PM en date 30/06/2022

**VU**La Correspondance n°4788/DATHU en date 08/12/2023

SUR Proposition du Ministre du Budget.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est affecté au profit de la Fédération Djiboutienne de Football (FDF) une parcelle de terrain sise Arta Absieh Nord et d'une superficie de 4 hectares

### Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée à l'implantation "Complexe Sportif".

---

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle la Fédération Djiboutienne de Football (FDF). Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

#### Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, gratuitement.

---

#### Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

---